

## Garantie limitée des produits extérieurs

Coyote Outdoor garantit à l'acheteur original, sur le site d'origine de livraison avec une preuve d'achat, que chaque gril extérieur/brûleur latéral soumis à un usage résidentiel normal est exempt de défauts de matériaux et de fabrication pour les périodes indiquées ci-dessous. Cette garantie exclut les grils utilisés à des fins commerciales et de location. Cette garantie exclut la corrosion en surface, les rayures et la décoloration qui peuvent se produire lors de l'utilisation régulière. Elle ne couvre pas les frais de main-d'oeuvre ou frais liés au travail. Il y aura des frais d'expédition et de manutention pour la livraison des pièces sous garantie.

### PÉRIODE DE GARANTIE DES COMPOSANTS

Surfaces de cuisson (corrosion et perforation exclus) .....	5 ans (limitée)
Barres de vaporisation (corrosion et perforation exclus) .....	2 ans (limitée)
Composants électriques/plastiques .....	2 ans (limitée)
Systèmes d'allumage/Valves .....	1 an (limitée)
Châssis en acier inoxydable/boîtier .....	À vie (limitée)
Brûleurs en acier inoxydable (corrosion et perforation exclus) .....	À vie (limitée)

Notre obligation sous cette garantie est limitée à la réparation ou au remplacement, à notre discrétion, du produit pendant la période de garantie. L'étendue de la responsabilité de Coyote sous cette garantie est limitée à la réparation ou le remplacement. Cette garantie ne couvre pas l'usure normale des pièces, les dommages résultant d'un des éléments suivants : négligence ou mauvais usage du produit, utilisation du mauvais carburant/alimentation en gaz, utilisation contraire aux instructions de fonctionnement ou modification par toute personne autre qu'un centre de service autorisé.

La période de garantie n'est pas prolongée par la réparation ou le remplacement.

Veuillez consulter le site web de Coyote Outdoor Living au [www.coyoteoutdoor.com](http://www.coyoteoutdoor.com) pour la liste complète des termes et conditions de garantie. Cette information est sujette à modification sans préavis.